

films industriels, éducatifs et destinés aux ministères de l'État. Les gens qui s'y intéressent ont construit un certain nombre de studios d'un bout à l'autre du pays, propres en tous points à réaliser de longs métrages, et ils ont les techniciens et les réalisateurs nécessaires.

L'Office national du film ainsi que les compagnies privées ont fourni un excellent terrain de formation aux Canadiens qui peuvent être employés dans la réalisation de longs métrages. Bon nombre de compagnies privées ont établi leur réputation pour leur excellence technique. La société *Crawley Films* d'Ottawa est connue dans l'univers entier pour le genre de travail qu'elle accomplit. Incidemment, elle a réalisé au moins un long métrage qui est maintenant distribué dans les maisons commerciales; ce film est intitulé: «*The Luck of Ginger Coffey*». Je sais que certains acteurs sont venus de l'étranger, de même que le directeur de production, je crois; mais la compagnie a immobilisé de gros capitaux et le film a été présenté dans divers pays.

Un certain nombre de longs métrages ont été réalisés en français, à Montréal. Un qui est projeté, en ce moment, dans les salles de cinéma à New York, «*A Tout Prendre*», et réalisé par Claude Jutras, a été présenté par la Société Radio-Canada. Tout cela démontre que nous avons les aptitudes voulues pour accomplir ce genre de choses au Canada, mais la production de courts métrages par l'Office national du film et les compagnies privées n'a pas été suffisante pour garder au pays certains de nos meilleurs talents. Ils travaillent soit à Londres, soit à Hollywood. Certains des réalisateurs canadiens les plus compétents ont été formés par l'Office national du film ou la Société Radio-Canada. Ils ont nom: Norman Jewison, Sydney Newman, Graeme Ferguson et Sidney Furie et, je le répète, ils travaillent tant à Londres qu'à Hollywood.

Un des plus remarquables, parmi ceux que je viens de citer, est Sidney Furie, qui est présentement l'un des cinéastes de file au Royaume-Uni. Il s'est tellement intéressé aux longs métrages, pendant qu'il était au Canada, qu'il a réussi, avec des moyens de fortune, à réaliser deux longs métrages.

A cet égard, j'aimerais citer un bref passage d'une émission que j'ai entendue à ce sujet il y a deux ans, en juillet 1964, dans laquelle Gerald Pratley parlait des efforts de M. Furie. Je cite:

La plupart d'entre vous savent ce qui est arrivé à Sidney Furie. Il voulait absolument faire des films. Avec l'aide de sa famille et d'amis, il a recueilli la maigre somme de \$50,000 et, en 1958, il a tourné *A Dangerous Age*, l'histoire d'un jeune couple qui a voulu se marier trop tôt. Ce film sans prétention —et de qualité fort honorable—terminé, M. Furie n'a pu obtenir qu'on le montre au Canada. Je devrais ajouter que nous avions alors une chaîne

de cinémas Odéon, contrôlée par la Grande-Bretagne, établie par lodi Rank parce que les films britannique pâtissaient chez nous de la concurrence américaine. Un représentant de l'organisation Rank au Canada a dit à M. Furie qu'il ne parviendrait jamais à faire accepter son film médiocre nulle part dans le monde. Cette œuvre ayant été refusée par d'autres exploitants de films au Canada, M. Furie est allé en Angleterre où il l'a vendu et où elle a été montrée par la même organisation dans ses salles Odéon. M. Furie est revenu à Toronto où il a fait un autre film, *A Cool Sound from Hell*. Il voulait conjurer le mauvais sort qui s'acharne contre l'industrie cinématographique ici, devenir connu au pays, lancer le Canada comme producteur de films et, surtout, aplanir les obstacles pour ses successeurs. Mais il n'a pu obtenir qu'on montre son deuxième film ici non plus. Cette fois-ci, lorsque M. Furie est allé en Angleterre avec son film, il y est resté.

J'aimerais savoir que lorsque cette nouvelle société de l'industrie du long métrage sera établie, des Canadiens comme Sidney Furie qui ont fait preuve de ce genre d'initiative et qui ont recueilli des fonds tous seuls obtiendront l'aide qu'ils méritent.

Le ministre a déclaré qu'on n'établirait pas de contingents, mais il a dit en termes assez forts qu'on s'attendrait à ce que les sociétés de distribution établies aident en quelque mesure à distribuer les films canadiens, pourvu, évidemment, que les films aient quelque mérite. Cela est important et je partage cette idée du ministre. J'ai un peu étudié cette question de contingents tels qu'ils sont appliqués par d'autres pays, et il serait encore mieux que nous trouvions un autre système pour distribuer nos films.

J'espère qu'on assurera la collaboration nécessaire, car sans moyens de diffusion, inutile de songer à établir une industrie cinématographique. Il me semble que le réseau CTV pourrait également être utile dans ce domaine. Il achète chaque année des centaines de films cinématographiques. Un certain nombre ne valent pas grand-chose, mais l'achat se fait en bloc.

J'ai hâte de voir, quand nous recevrons un exemplaire du bill, s'il y est question de l'élément canadien. Une disposition de ce genre existe au Royaume-Uni. Pour qu'un réalisateur puisse bénéficier d'une aide quelconque du gouvernement, il doit se conformer à un pourcentage précis concernant l'élément britannique, dans le cas des acteurs, du personnel de réalisation et ainsi de suite. Ainsi, une compagnie étrangère ne peut simplement établir une société prête-nom pour tirer parti de l'aide offerte par le gouvernement. On devrait sûrement tenir compte de la question de l'élément canadien.

Comme l'a signalé le député d'Halifax, certains représentants de l'industrie cinématographique sont venus interviewer des députés que la question intéresse. Ils ont émis certaines opinions au sujet d'un élément canadien de